

Référendum

La défense des mendiants sera un combat difficile

Plusieurs associations et partis se sont unis pour s'opposer à l'interdiction de la mendicité décidée par le Grand Conseil. Ils appellent le Conseil d'Etat à rédiger une nouvelle loi

Mathieu Signorelli

L'esprit de partage des fêtes de fin d'année aidera-t-il les défenseurs des mendiants à récolter 12 000 signatures en deux mois? Eux-mêmes savent que faire aboutir leur référendum pour autoriser la mendicité sera compliqué. Plusieurs associations et partis de gauche ont en effet confirmé hier devant les médias à Lausanne qu'ils lanceront un référendum contre la modification de la loi pénale vaudoise.

Celle-ci a été décidée en septembre par la droite du Grand Conseil, à une très courte majorité. Elle émanait d'une initiative de l'UDC déposée en 2013 avec plus de 13 000 signatures.

«Avec nos forces actuelles, nous ne sommes pas certains de faire aboutir ce référendum. Nous lançons un appel aux citoyens et aux grands partis», explique Hadrien Buclin, conseiller communal de SolidaritéS à Lausanne. L'appel du pied au Parti socialiste est clair. Sa direction se prononcera d'ici à la fin de la semaine.

Le nombre de partis et d'organisations qui lancent ce référendum est en réalité important, mais leur poids politique est limité. Il s'agit de la Fondation Mère Sofia, Opre Rrom (association de soutien aux Roms), les communautés Emmaüs et Sant'Egidio (active entre autres dans la scolarisation des enfants roms, lire ci-contre) et plusieurs partis: SolidaritéS, POP, Jeunes socialistes vaudois (JSV). Ils ont quelques soutiens politiques: les Verts («24 heures» du 7 octobre), ainsi que certains Jeunes Verts et Jeunes libéraux-radicaux.

Appel à une nouvelle loi

Les référendaires ont choisi de jouer sur deux tableaux. Outre le référendum, ils appellent le Conseil d'Etat à rédiger un nouveau projet de loi. Ils demandent un texte qui garantisse le «respect du droit fondamental à demander l'aumône», «tout en sanctionnant toute forme d'exploitation de la mendicité».

Ce qu'ils veulent, c'est que cet hypothétique texte se base sur le contre-projet que le gouvernement avait lui-même préparé et que le Grand Conseil a enterré en septembre. Comment imaginer que la droite du Grand Conseil accepte un texte qu'elle a refusé il y a deux semaines? Les référendaires sont prêts à faire un pas en direction de la droite, en acceptant peut-



Faible poids
La coalition d'associations et de partis qui lancent le référendum est large, mais n'a qu'un faible poids politique. Elle espère le soutien du Parti socialiste. Celui-ci se prononcera d'ici à la fin de la semaine. KEYSTONE/LAURENT GILLIÉRON

«Si la mendicité est interdite, tous les mendiants roms ne partiront pas. Certains chercheront ici de nouvelles sources de revenus, risquant de tomber dans la délinquance et la prostitution»

Véra Tchérémissinoff
Présidente d'Opre Rrom

être d'interdire «la mendicité par métier», comme le proposait une partie du Parti libéral-radical. «Nous avons déjà défendu cette option en commission parlementaire», explique la députée POP

Christiane Jaquet-Berger.

Porte-parole du Département des institutions et de la sécurité, Laurence Jobin indique que le Conseil d'Etat discutera du contenu de cette lettre et qu'il ne la commente pas à ce stade.

«Mendier n'est pas un délit»

Le slogan des référendaires est clair: «Mendier pour survivre n'est pas un délit». «La mendicité n'est pas défendable comme mode de vie à long terme, mais elle doit être défendue comme droit humain fondamental», commente Véra Tchérémissinoff, présidente d'Opre Rrom. «Si elle est interdite, tous les mendiants roms ne partiront pas. Certains chercheront ici de nouvelles sources de revenus, risquant de tomber dans la délinquance et la prostitution.»

Les termes choisis sont forts. Christiane Jaquet-Berger parle d'une initiative «scélérate» pour qualifier le texte de l'UDC. Ilias Panchard, coprésident des Jeunes Verts suisses, utilise le terme de

«nauséabond» pour le débat parlementaire qui a suivi. Pour Romain Pilloud, porte-parole de la JSV, l'interdiction cherche à évacuer les mendiants «comme on nettoie une chaussée de ses déchets».

Les référendaires avaient en fait deux autres voies pour s'opposer à l'interdiction qu'ils estiment inconstitutionnelle et contraire à la Convention européenne des droits de l'homme. Ils auraient pu s'adresser à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal. «On voit mal pour quels motifs elle invaliderait un vote parlementaire pris à la majorité», nuance le député Jean-Michel Dolivo (SolidaritéS), qui dit s'exprimer comme avocat.

Autre option: porter le cas devant la Cour européenne des droits de l'homme. Selon Jean-Michel Dolivo, celle-ci doit encore se prononcer sur l'interdiction genevoise de la mendicité. «C'est une usine à gaz administrative et judiciaire, commente Hadrien Buclin. Les amendes ne sont pas payées et la mendicité est toujours présente.»

«Une atteinte à la liberté religieuse»

En quoi l'interdiction de la mendicité est-elle contraire à votre foi chrétienne?

Je me réfère aux Ecritures qui nous interrogent sur notre rapport aux pauvres. Le *Deutéronome* appelle à la responsabilisation de chacun face au pauvre à côté de lui: «Tu ouvriras ta main à ton frère, au pauvre et à l'indigent dans ton pays.» Le Christ lui-même s'identifie au pauvre et interpelle le citoyen. Dans l'*Evangile de Matthieu*, il est écrit: «Tout ce que vous avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.»

Anne-Catherine Reymond
Présidente de la Communauté de Sant'Egidio

Quel lien faites-vous entre interdire la mendicité et interdire l'aumône?

Il s'agit de savoir dans quelle mesure nous sommes libres d'aller à la rencontre de l'autre et de l'aider. Si la mendicité est punissable, je suis limitée dans ma pratique de l'aumône. Récemment, je me suis adressée à une femme rom que je connais dans la zone du M2. Des agents de sécurité lui ont demandé de s'éloigner. Je ne pouvais donc pas avoir de discussion avec elle dans un lieu que j'avais choisi.

Il existe plusieurs formes d'aumône. Un chrétien peut la pratiquer même si la mendicité est interdite.

La question sera de savoir dans quelle mesure s'adresser à des personnes roms et les aider, même sans donner d'argent, sera considéré comme de la mendicité passive. Que devrais-je faire? Me cacher dans un coin pour m'adresser à ces personnes, alors que la rue est leur lieu de vie? Interdire la mendicité est une atteinte à la liberté religieuse.

Et si le loup se mettait à avoir peur de l'agneau?

ENVIRONNEMENT Biologiste et éthologue, Jean-Marc Landry propose une série de solutions novatrices pour réconcilier le loup et les bergers. Il les dévoile à l'enseigne d'une fondation à son nom. **Page 21**

Bataille de chiffres autour d'un parking souterrain

LUTRY Les électeurs se prononceront sur les 216 places de parc prévues sous les jardins du château. Au cœur du débat, le nombre de places en surface qui seront supprimées en compensation. **Page 23**



Partenariat pour rénover le stade Municipal

YVERDON-LES-BAINS La présidence d'YS et la Municipalité ont trouvé un accord pour la rénovation des infrastructures sportives. Celle-ci se fera sur la base d'un partenariat public-privé. **Pages 24-25**